



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 3 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois mars, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François Hillion, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	13	Votants :	18
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taoues Coll, Bernard Cellier, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet					
Représentés :	Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain					
Absents excusés :	François Levrat					
Secrétaire :	Taouès Coll					

A 19h30 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Madame Taouès Coll est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2016 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1/2017 – Abrogation du PLU

Sur présentation de François Hillion, la procédure lancée lors du conseil municipal du 6 septembre 2016, l'enquête publique déroulée du 28 novembre 2016 au 6 janvier 2017 et la remise du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal après en avoir délibéré, prononce à l'unanimité l'abrogation du PLU.

Délibération n°2/2017 – Opposition de la commune au transfert de la compétence PLU à la Communauté Paris-Saclay

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté Paris-Saclay et demande à la CPS de prendre acte de la décision de la commune de Vauhallan.

Délibération n°3/2017 – Subventions aux associations

Sur proposition de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité, 16 voix pour François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain et 2 abstentions, Fabian Lowczyk et Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk, les subventions versées aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	2017
A.V.B.	150,00 €
Amicale du personnel	4 500,00 €
ARAC	100,00 €
Croix Rouge	150,00 €
ESV	4 500,00 €
APEIV	200,00 €

Football Club de Vauhallan	2 000,00 €
LCV	18 000,00 €
Le Pétanque Club	200,00 €
Pompiers d'Igny	300,00 €
Société de Chasse	150,00 €
Syndicat d'Initiative	450,00 €
UNC	100,00 €
Vauhallan Karaté Wado Ryu	250,00 €
Wind-Out	1 000,00 €
Association un cœur pour la vie	150,00 €
TOTAL	32 200,00 €

Délibération n°4/2017 – Indemnités exceptionnelles pour prestataires extérieurs

Sur proposition de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des indemnités de 150 € pour la réalisation d'affiche.

Délibération n°5/2017 – Autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement

Sur proposition de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses votées au BP 2016 (soit un quart de 1 050 348,03 € x 1/4 = 262 587,00 €) réparti au chapitre 20 pour 9 505,90 €, au chapitre 21 pour 36 308,20 € et au chapitre 23 pour 216 700,90 €.

Délibération n°6/2017 – autorisation donnée au Maire de signer la convention entre la commune et la Maison Bleue

Sur proposition de Denise Garcia et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la Maison Bleue pour la mise à disposition de berceaux auprès d'entreprises susceptibles d'être intéressées par des places disponibles près du lieu de leur implantation.

Clôture de la séance à 19h45.